

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 12 JUILLET 2021 À 20 H PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE¹

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Sidney Benizri
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA
Le conseiller David Tordjman, Ing.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^e Jonathan Shecter, directeur général, directeur des services juridiques et greffier
M^{me} Tanya Abramovitch, directrice générale associée, stratégie urbaine
M^{me} Nadia Di Furia, directrice générale associée
M^e Jason Prévost, directeur adjoint des services juridiques et assistant-greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Avant la réunion de ce soir, le maire Brownstein a fait le point sur la situation de la Ville concernant la pandémie de la COVID-19 et a demandé qu'un moment de silence soit observé pour les personnes touchées par le virus COVID-19 et celles qui sont décédées en raison de circonstances liées à la pandémie.

COMMENTAIRES SUR LES CONDUITES EN PLOMB

Le maire Brownstein a fourni de l'information sur le plan de la Ville concernant la mise en œuvre d'échantillonnages de l'eau pour les maisons qui pourraient avoir des conduites en plomb et la période de temps selon laquelle les résidents pourront remplacer leurs conduites en plomb. Il a également encouragé les résidents de bénéficier du programme de remboursement de la Ville pour les filtres à eau et de communiquer avec la Ville s'ils ont des questions additionnelles à ce sujet.

COMMENTAIRES SUR LA CONVENTION COLLECTIVE (COL BLANC)

Le maire Brownstein a félicité les membres de l'administration de la Ville pour l'élaboration de la nouvelle convention collective des cols blancs, qui sera adoptée à la séance du conseil de ce soir.

MISE À JOUR SUR LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD CAVENDISH

Le maire Brownstein a commenté et fait des observations sur la construction du prolongement du boulevard Cavendish et a expliqué comment cela affecte certains secteurs de la Ville de Côte Saint-Luc.

¹ La réunion de ce soir a été tenue par voie de vidéoconférence en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 adopté par le gouvernement du Québec le 26 avril 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h16 pour se terminer à 20h36. Sept (7) personnes ont soumis des questions avant la tenue de la réunion de ce soir et ont été répondues lors de la diffusion en direct.

1) Andee Shuster

La résidente s'est renseignée sur l'ajout d'une enseigne pour clairement identifier les toilettes publiques du parc Shuster; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que la demande de la résidente sera transmise au personnel de la Ville afin d'installer l'enseigne proposée.

2) Hanna Abecassis

La résidente s'enquiert des moyens d'améliorer l'insonorisation et l'insolation des bâtiments plus anciens sur le territoire de la Ville; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que la Ville ne peut pas intervenir directement pour effectuer des réparations sur des propriétés privées, mais qu'il existe des programmes gouvernementaux offrant une aide financière aux résidents pour ce type de réparations.

3) Aaron Brauer

Le résident s'enquiert du protocole approprié pour signaler les incidents liés à la présence et à l'utilisation de barbecues sur les balcons en bois ; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que l'utilisation de barbecues sur les balcons en bois est illégale et que les résidents devraient communiquer avec la Sécurité publique ou lui-même pour signaler ces incidents et que les constats d'infraction appropriés seront remis au propriétaire de l'immeuble.

4) Marissa Sidel Dubrofsky

La résidente s'enquiert des dépenses de la Ville et de la source de financement liées à la rénovation du parc Kirwan en tenant compte du budget total de fonctionnement de la Ville; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que les dépenses liées à ce projet ne seront pas prélevées du budget de fonctionnement et que des subventions gouvernementales ont été approuvées, et que de plus amples détails seront présentés lors de la réunion de ce soir, puisque la résolution attribuant le contrat de construction est à l'ordre du jour.

5) Alex Gorchkov

Le résident a voulu obtenir de l'information sur la modification de zonage proposée pour la propriété située au 5475 Westminster, laquelle sera discutée lors de la réunion de ce soir; ce à quoi le maire Brownstein a répondu qu'une rencontre productive a été tenue avec les locataires de l'immeuble en question au cours de laquelle les éléments liés au processus d'approbation ont été discutés ainsi que le droit des locataires d'être entendus lors de ce processus d'approbation.

6) Ailsa Pehi

La résidente s'est d'abord renseignée sur l'état d'une clôture dans le parc Donald Fletcher (le long du terrain de basketball et du terrain de jeu séparant un stationnement commercial); ce à quoi le maire Brownstein a répondu qu'une demande a été soumise aux Travaux Public pour réparer cette section de la clôture. Le conseiller Erdelyi a également fourni des commentaires sur les délais de réparations de la clôture, mais a réitéré que le travail nécessaire sera fait sous peu.

La résidente s'enquiert ensuite de la position de la Ville concernant la tenue des séances publiques du conseil en présentielle; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que les résidents doivent se sentir en sécurité pour participer aux séances publiques du conseil

en présentielle et que la Ville examinera des méthodes alternatives pour augmenter la participation, mais que la Ville suivra les lignes directrices de Santé Publique. Le conseiller Tordjman a également indiqué que la Ville devrait trouver une manière de permettre aux résidents de poser des questions en public durant les réunions du conseil. Le conseiller Cohen a également indiqué que si les réunions du conseil devaient se tenir en public, les personnes qui souhaitent y assister devraient avoir un carnet de vaccination.

7) Tamar Hertz

La résidente s'enquiert du caractère confidentiel et anonyme des réponses à un sondage en ligne pour une consultation pré-budgétaire; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que la consultation prébudgétaire n'est pas une exigence légale, mais qu'elle est une manière pour recueillir les commentaires des résidents sur le budget et que la Ville continuera d'étudier des moyens pour améliorer tout processus de consultation.

210703

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 14 JUIN 2021 À 20 H 00**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du 14 juin 2021 à 20 h, soit et est, par les présentes, adopté tel que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210704

**APPROBATION DES RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU
CONSEIL POUR JUIN 2021**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services et rapports du conseil pour juin 2021 soient et sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210705

**ADOPTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL RÉVISÉ DE TROIS ANS
(2021-2022-2023)**

ATTENDU QUE le budget d'investissement en capital de trois ans pour 2021-2022-2023 a été adopté le 21 décembre 2020, par voie de la résolution n° 201234 ;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan, les projets suivants ont été révisés (tous les montants concernant l'année fiscale de 2021 et incluent le non-remboursement de la portion de la TVQ) :

- Projets de resurfaçage des routes - TECQ 1,061,230 \$
- Structure d'ombre (Parc Fletcher) 50,000 \$
- Achat de panier de basketball portable 21,800 \$
- Rénovation du parc Kirwan 5,094,100 \$
- Rénovation de la cour des travaux publics 1,222,700 \$

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc accepte et adopte, par la présente, le budget en investissement en capital révisé de trois ans pour 2021-2022-2023 pour un total de 36,488,760 \$ (plus taxes applicables) lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrale du document intitulé : « Annexe A ». »

ADOPTÉ PAR LA MAJORITÉ DES VOTES AVEC LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN DISSIDENT

210706

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2021 AU 30 JUIN 2021

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} juin 2021 au 30 juin 2021, pour un total de 29,444,109.93 \$ en fonds canadiens;

QUE le certificat du trésorier n°21-0107 daté du 5 juillet 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210707

RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D'EMPLOYÉS COLS BLEUS, POSTES AUXILIAIRES

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc approuve l'embauche des employés cols bleus, postes auxiliaires, dont les noms figurent sur le document annexé ci-joint comme Annexe B et intitulé : « Auxiliary Employees – Blue Collars – Hiring » daté du 21 juin 2021, et que les termes d'emploi de ces employés soient tel qu'il est stipulé dans la convention collective;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0099 daté du 23 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210708

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS – EMBAUCHE
D'EMPLOYÉS COLS BLEUS, POSTES AUXILIAIRES**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc approuve l'embauche des employés cols bleus, postes auxiliaires, dont les noms figurent sur le document annexé ci-joint comme Annexe C et intitulé : « Auxiliary Employees – Blue Collars – Hiring » daté du 21 juin 2021, et que les termes d'emploi de ces employés soient tel qu'il est stipulé dans la convention collective;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0102 daté du 23 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210709

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS – EMBAUCHE
D'EMPLOYÉS COLS BLANCS, POSTES AUXILIAIRES**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc approuve l'embauche des employés cols blancs, postes auxiliaires, dont les noms figurent sur le document annexé ci-joint comme Annexe D et intitulé : « Auxiliary Employees – White Collars – Hiring » daté du 21 juin 2021, et que les termes d'emploi de ces employés soient tel qu'il est stipulé dans la convention collective;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0100 daté du 23 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210710

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS – EMBAUCHE
D'UNE PRÉPOSÉE, RÉCEPTION, ADMISSION ET MAGASIN SUR APPEL– COL
BLANC, POSTE AUXILIAIRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie la nomination de Shila Mohammadi à titre de préposé réception à l'accueil, à l'admission et à la boutique sur appel (col blanc, poste auxiliaire), à compter du 15 juin 2021 ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-00104 daté du 23 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210711

RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS – EMBAUCHE D'UN COORDINATEUR TEMPORAIRE - CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE, POSTE CADRE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie la nomination de Tyler Druce à titre de coordinateur pour un contrat à durée déterminée, poste cadre, à compter du 7 juin 2021 au 1^{er} octobre 2021 ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0103 daté du 23 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210712

RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS – CHANGEMENT DE TITRE – GESTIONNAIRE DES ACTIVITÉS AQUATIQUES RÉCRÉATIVES ET DE LOISIRS À GESTIONNAIRE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES ACTIVITÉS AQUATIQUES - PERMANENT, POSTE CADRE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie le changement de titre de Tricia McKenzie de gestionnaire des activités aquatiques récréatives et de loisirs à gestionnaires des activités de loisirs, de la culture et des activités aquatiques, permanent, poste cadre à compter du 11 mai 2021. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210713

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2021

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc approuve l'embauche d'étudiants, dont les noms figurent sur le document annexé ci-joint comme Annexe E et intitulé : « 2021 Students » daté du 23 juin 2021, et que les termes d'emploi seront tel que prévus selon les dates qui figurent dans la liste mentionnée ci-haut;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0101 daté du 23 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210714

RÈGLEMENT 2398-4 INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2398-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2398 SUR LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN DE METTRE À JOUR L'ANNEXE COMPRENANT DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS RELATIFS À LA SIGNALISATION ET AU STATIONNEMENT » - ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2398-4 intitulé : « Règlement 2398-4 amendant le règlement 2398 sur le stationnement et la sécurité publique afin de mettre à jour l'annexe comprenant différents éléments relatifs à la signalisation et au stationnement soit et est, par la présente, adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210715

RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE MUNICIPALE DE 2021

ATTENDU QUE l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (« la Loi ») établit le tarif de rémunération pour les fonctionnaires visés par la Loi ;

ATTENDU QUE la ville de Côte Saint-Luc est habilitée en vertu de l'article 88 de la Loi d'établir un tarif de rémunération pour les fonctionnaires d'élections ;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE pour l'élection générale municipale de 2021, et ce jusqu'à modification, le taux payable pour aux prochains fonctionnaires électoraux sera établi selon le tableau annexé ci-joint Annexe F pour former la partie intégrale du procès-verbal. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210716

RÈGLEMENT 2497-1 INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2497-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2497 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE » » - ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2497-1 intitulé : « Règlement 2497-1 amendant le règlement 2497 intitulé : « Règlement sur la gestion contractuelle » » soit et est, par la présente, adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210717

RÈGLEMENT 2575 INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2575 RE-ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC » - ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2575 intitulé : « Règlement 2575 réadoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Côte Saint-Luc » soit et est par la présente adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210718

DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉHABILITATION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU CHALET DU PARC SINGERMAN ET DE CERTAINES SECTIONS DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'ARÉNA SAMUEL MOSKOVITCH (C-19-21P)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels concernant la réhabilitation de l'enveloppe extérieure du chalet du parc Singerman et de certaines sections de l'enveloppe extérieure de l'aréna Samuel Moskovitch dans le cadre de l'appel d'offres n° C-19-21P et a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE selon le système de pondération et d'évaluation des soumissions de la Ville, la soumission de Groupe Civitas inc. a obtenu la note finale la plus élevée et a donc été considérée comme le soumissionnaire le plus bas en vertu de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat pour services professionnels pour la réhabilitation de l'enveloppe extérieure du chalet du parc Singerman et de certaines sections de l'enveloppe extérieur de l'aréna Moskovitch à la compagnie Groupe Civitas Inc., le soumissionnaire le plus bas se conformant à la loi, pour un total de 26,550.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE de plus, la Ville prévoit un montant correspondant à 10%, plus les taxes applicables, pour toutes éventualités et surplus si nécessaire, qui devront préalablement être approuvés conformément aux procédures établies par la Ville;

QUE les dépenses seront financées par le règlement d'emprunt 2566 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 263 000 \$, y compris les frais professionnels, pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment de l'aréna Samuel Moskovitch et du chalet du parc Singerman » précédemment approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0105 daté du 29 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210719

DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT POUR SERVICES D'ENTREPRENEUR POUR DES EXCAVATIONS PNEUMATIQUES ET LE REMPLACEMENT DE CONDUITES EN PLOMB (C-05-21C)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres public sous le n° C-05-21C pour services d'entrepreneur pour des excavations pneumatiques et le remplacement de tuyaux en plomb et a reçu quatre (4) soumissions ;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été reçue de Construction Camara Inc.;

Il fut

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU**

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat pour services d'entrepreneur pour des excavations pneumatiques et le remplacement de conduites en plomb sous le n° C-05-21C à la compagnie Construction Camara Inc., pour un total de 825,768.02 \$, plus taxes applicables ;

QUE de plus, la Ville prévoit un montant correspondant à 10%, plus les taxes applicables, pour toutes éventualités et surplus si nécessaire, qui devront préalablement être approuvés conformément aux procédures établies par la Ville;

QUE les dépenses seront financées par le règlement d'emprunt 2559 intitulé : « Règlement 2559 autorisant un emprunt de 1 549 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le remplacement de divers conduits de services en plomb sur le territoire de Côte Saint-Luc », précédemment approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0106 daté du 6 juillet 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210720

DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT POUR SERVICES D'ENTREPRENEUR POUR LA RÉFECTION DU PARC EDWARD J. KIRWAN ET LA CONSTRUCTION D'UN CHALET (C-18-21C)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres public sous le n° C-18-21C pour services d'entrepreneur pour la réfection du parc Edward J. Kirwan et la construction d'un chalet et a reçu deux (2) soumissions ;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été reçue de Les Entreprises Ventec Inc.;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (« MEES ») afin de financer une partie de ce projet ;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat pour services d'entrepreneur pour la réfection du parc Edward J. Kirwan et la construction d'un chalet sous le n° C-18-21C à la compagnie Les Entreprises Ventec Inc., pour un total de 6,764,297.00 \$, plus taxes applicables ;

QUE de plus, la Ville prévoit un montant correspondant à 5%, plus les taxes applicables, pour toutes éventualités et surplus si nécessaire, qui devront préalablement être approuvés conformément aux procédures établies par la Ville;

QUE les dépenses seront financées par le règlement d'emprunt 2524 intitulé : « Règlement 2524 autorisant un emprunt de 2 675 000 \$ pour des améliorations d'installations divers au parc Kirwan », précédemment approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la subvention du MEES et le surplus accumulé;

QUE l'octroi du contrat susmentionné sera assujéti à la signature d'une entente de financement avec le MEES relativement à la subvention octroyée;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0108 daté du 9 juillet 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ PAR LA MAJORITÉ DES VOTES AVEC LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN
DISSIDENT

210721

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2217-HHH-P2 À ÊTRE INTITULÉ: « RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2217 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES EXISTANTE POUR LA ZONE HM-6 PAR UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES NORMES »

Avant l'adoption de la présente résolution, le conseiller Oren Sebag s'est récusé du vote.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE, en conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., Chapitre a-19.1) le conseil municipal de Côte Saint-Luc adopte, par la présente, le projet de règlement n° 2217-HHH-P2 à être intitulé : « Règlement pour amender le règlement de zonage n° 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc afin de remplacer la grille des usages et normes existante pour la zone HM-6 par une nouvelle grille des usages et normes ». »
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC LE CONSEILLER OREN SEBAG SE RÉCUSANT

210722

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2217-III-P1 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2217 DE LA VILLE DE COTE SAINT-LUC AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES EXISTANTE POUR LA ZONE HM-3 PAR UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET NORMES »

La conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2217-III-P1 à être intitulé : « Règlement pour amender le règlement de zonage No.2217 de la ville de Côte Saint-Luc afin de remplacer des usages et normes existantes pour la zone HM-3 par une nouvelle grille des usages et normes », sera présenté à une réunion subséquente pour adoption;

La conseillère Dida Berku a mentionné l'objet et la portée du règlement 2217-III-P1 à être intitulé : « Règlement pour amender le règlement de zonage No.2217 de la ville de Côte Saint-Luc afin de remplacer des usages et normes existantes pour la zone HM-3 par une nouvelle grille des usages et normes », plus spécifiquement d'augmenter la densité maximale permise dans ladite zone pour permettre l'ajout d'un étage additionnel ainsi qu'un appartement-terrasse (penthouse) à la hauteur totale de l'immeuble.

210723

RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE ZONAGE PAR LE RÈGLEMENT 2217-III-P1 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2217 DE LA VILLE DE COTE SAINT-LUC AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES EXISTANTE POUR LA ZONE HM-3 PAR UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET NORMES »

ATTENDU QU'en vertu du décret provincial n° 2020-049, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite de 15 jours, laquelle sera annoncée par voie d'avis public;

ATTENDU QUE le décret provincial n° 2020-049, lorsqu'applicable, a préséance sur les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre a-19.1) dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme » (C.Q.L.R., Chapitre A-19.1) la Ville de Côte Saint-Luc octroie par la présente le premier projet de règlement n° 2217-III-P1 pour être intitulé : « Règlement pour amender le zonage n° 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc pour remplacer la grille des usages et normes existante pour la zone HM-3 par une nouvelle grille des usages et normes » ;

QU'en lieu et place de la réunion de consultation publique prévue à l'article 125, alinéa 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc octroi, par la présente qu'une consultation écrite de 15 jours en vertu du décret provincial no 2120-049 et ladite consultation écrite débutera le jour de la publication de l'avis public à cet effet. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210724

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5620 EDGEMORE – CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant les modifications de la façade avant du lot 1 054 342 au 5620 Edgemore et préparé par Valente & Venditti, architectes SENCLR ; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} juin 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du Chapitre 14 du règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210725

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 6872 EMERSON – CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant les modifications de la façade du lot 1 561 829 au 6872 Emerson et préparé par Massato Shimmori, architectes ; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} juin 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du Chapitre 14 du règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210726

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5817 SMART – CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant la construction d'une nouvelle maison (suivant la démolition d'une maison existante) sur le lot 1 052 194 au 5817 Smart et préparé par Studio AD, architectes ; pour la réunion du

Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} juin 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du Chapitre 14 du règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210727

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 6606 NICE – CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant l'expansion arrière du lot 1 561 156 au 6606 Nice et préparé par LK Projects, Architectural design ; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} juin 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du Chapitre 14 du règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210728

AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5817 SMART – CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5817 Smart, Lot 1 052 194 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée :

- a) Avec une hauteur de bâtiment de 27 pi. 6 po. au lieu de la hauteur maximale autorisée d'environ 25 pieds mesuré à partir du trottoir de la Ville selon le règlement de zonage qui stipule que la hauteur maximale autorisée de tout bâtiment dans la zone concernée ne doit être ni inférieure ni supérieure de plus de 25 % par rapport à la hauteur moyenne des bâtiments voisins situés à moins à plus de 30 m (98,5 pi) du même côté de la rue; et
- b) Sans avoir à fournir un garage double lorsque la superficie proposée du Logement est supérieure à 167,22 m² (1 800 pi²), à l'exclusion la superficie du garage et du sous-sol.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, article 14-11-4 a) et article 7-2-1 a). »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210729

AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5819 WOLSELEY – CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5819 Wolseley, Lot 1 052 212, soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande est de permettre la construction d'une extension arrière à une habitation unifamiliale détachée existante avec une marge arrière de 5,0m au lieu de la marge arrière minimale requise de 6,17m et de permettre à l'habitation existante de maintenir sa distance actuelle de 1,89m de la ligne terrestre latérale Est au lieu du retrait latéral minimum requis de 1,98m.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, Annexe « B » (zone RU-42), Article 4-4-3 and Article 4-4-2. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210730

AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 6606 NICE – CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 6606 Nice, Lot 1 561 156, soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande est de permettre la construction d'une extension arrière à une habitation unifamiliale détachée existante avec une marge arrière de 6,3m au lieu de la marge arrière minimale requise de 6,8m et sans avoir à fournir un garage double (garage simple existant) lorsque la superficie proposée du logement est supérieure à 167,22 m² (1 800 pi²), excluant la superficie du garage et du sous-sol.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, Annexe « B » (zone RU-4), Article 4-4-3 and Article 7-2-1 a). »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210731

RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE-SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte-Saint-Luc depuis le 1er janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le Maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui doivent faire l'objet de délibérations, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération pourraient être tenues en juillet 2021 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui pourraient être tenues en août 2021, comme suit :

- autoriser le Maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en août 2021, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte-Saint-Luc et de ses résidents. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210732

AUTRES AFFAIRES EN COURS – RESSOURCES HUMAINES – APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE CONCLUE AVEC LE « SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (S.C.F.P., SECTION LOCALE 429) »

ATTENDU QUE la convention collective avec le « Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (S.C.F.P. section locale 428) » est expirée depuis le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc a révisé l'entente;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la convention collective conclue avec le « Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (S.C.F.P.) » portant fin au 31 décembre 2026, ladite convention intitulée : « Convention collective entre la Ville de Côte Saint-Luc et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (S.C.F.P., section locale 429) » ;

QUE le maire, la directrice des ressources humaines et la directrice générale associée, la directrice des parcs et loisirs et la conseillère générale signeront, au nom de la Ville de Côte Saint-Luc, la convention collective susmentionnée. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions a débuté à 22h48 pour se terminer à 22h54. Trois (3) personnes ont soumis une question et les réponses ont été fournis lors de la diffusion en direct.

1) Alison Weinberger

La résidente s'enquiert du calendrier des travaux pour la rénovation du parc le conseil ; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que les travaux devraient commencer en août 2021 et être terminés d'ici septembre 2022.

2) Tamar Hertz

Le résident s'enquiert du caractère confidentiel des commentaires reçus lors des prochaines consultations écrites sur les modifications de zonage proposées; ce à quoi Me Jonathan Shecter a émis des commentaires sur la différence entre les consultations publiques avant la pandémie de la COVID-19 et durant la pandémie, pour laquelle la Ville examinera la question des renseignements confidentiels reçus lors du processus de consultation, le tout en prenant en considération les lignes directrices ministérielles.

3) Eyal G

Le résident s'est d'abord renseigné sur les conditions d'abattage prévues au certificat d'autorisation pour la démolition de l'immeuble situé au 5817, avenue Smart ; ce à quoi la conseillère Berku a mentionné que les arbres ont déjà été abattus et que les conditions pour replanter les arbres ont été communiquées au résident.

Le résident s'est aussi enquis de la rénovation du parc Kirwan et plus spécifiquement, concernant l'augmentation du prix de l'appel d'offres et le nombre d'offres reçues pour l'appel d'offres ; ce à quoi le maire Brownstein a répondu qu'il y a eu une augmentation générale des prix de la construction et que la Ville a reçu deux (2) soumissions pour le projet, pour lequel un contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire à la séance de ce soir.

210733

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 22H54, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE AJOURNÉE.

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

JASON PRÉVOST
ASSISTANT-GREFFIER

LISTE DES ANNEXES		
Numéro de résolution	Annexe correspondante	Document
210705	Annexe A	City of Côte Saint-Luc Capital Investment Budget Five-Year-Plan 2021-2022-2023
210707	Annexe B	Auxiliary Employees – Blue Collars – Public Works Department City of Côte Saint-Luc
210708	Annexe C	Auxiliary Employees – Blue Collars – Hiring Park And Recreation Department City of Côte Saint-Luc
210709	Annexe D	Auxiliary Employees – White Collars – Hiring Park And Recreation Department City of Côte Saint-Luc
210713	Annexe E	Hiring of 2021 students
210715	Annexe F	Rémunération du personnel électoral / Remuneration of electoral personnel

Annex A (07/12/2021) Annexe A

**City of Cote Saint Luc
Capital Investment Budget Five-Year Plan
2021-2022-2023
Revised: July 12, 2021**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Comments	Total
Infrastructure	\$3,930,000	\$11,385,900	\$7,467,760	\$9,277,200	\$4,442,000	\$6,313,000		\$28,130,860
Buildings & Local Improvements	\$3,783,000	\$2,052,500	\$3,255,000	\$100,000	\$72,500	\$0		\$5,407,500
Vehicles/Machinery and Heavy Equipment	\$1,220,000	\$778,500	\$641,000	\$660,000	\$876,000	\$813,000		\$2,079,500
Office Equipment/Furniture	\$157,000	\$211,400	\$236,800	\$203,700	\$47,600	\$66,500		\$651,900
Other	\$30,000	\$159,000	\$60,000	\$0	\$0	\$0		\$219,000
Sub-total	\$9,120,000	\$14,587,300	\$11,660,560	\$10,240,900	\$5,438,100	\$7,192,500		\$36,488,760
Non -Refundable QST	\$407,000	\$713,840	\$582,010	\$511,000	\$271,000	\$359,000		\$1,806,850
Capital projects(net taxes)	\$9,527,000	\$15,301,140	\$12,242,570	\$10,751,900	\$5,709,100	\$7,551,500		\$38,295,610
Financing Sources								
Working Fund	-\$457,000	-\$559,300	-\$353,600	-\$213,900	-\$126,100	-\$69,800	Balance: \$568,353	-\$1,126,800
Reserve - Water Financial Reserve/Parkland Funds							Balance: \$211,522	\$0
Balances Available from Open/ Closed By-laws	-\$2,827,000						Balance: \$440,243	\$0
TECQ Grant - Estimate	-\$210,000	-\$3,103,240	-\$2,493,950	-\$952,450			Grant Amount - \$12,001,824	-\$6,549,640
TECQ Grant - 20% Special Project(s)			-\$2,281,670					-\$2,281,670
MEES Grant - Estimate		-\$3,944,100					Kirwan Park Project Grant	-\$3,944,100
Other Grants - Estimate								\$0
Other Sources of Financing		-71,800						-\$71,800
Cumulative Surplus	\$0	-\$1,637,700	-\$315,000	-\$315,000	-\$315,000	-\$315,000		-\$2,267,700
Total to be financed with Long-Term-Debt	\$6,033,000	\$5,985,000	\$6,798,350	\$9,270,550	\$5,268,000	\$7,166,700		\$22,053,900

REVISED

Machinery																
N/A																
Sub-total																
\$0 \$0 \$0																
Equipment																
PS-40				Public Safety	On Board Tablets/Computers							\$20,000	Financed by Working Fund - Project postponed from 2019			
PS-41				Public Safety	In-Vehicle Video System (Public Security)							\$40,000	Financed by Working Fund - Project postponed from 2019			
REC-40	WF2021-REC12	22-700-21-700	5	Recreation	Zamboni Ice Laser Machine					v		\$30,000	\$1,500	\$31,500		
REC-41	WF2021-REC13	22-700-20-700	5	Recreation	Trudeau Park - Purchase of a Trailer Unit					v		\$18,500	\$900	\$19,400		
Sub-total																
\$0 \$48,500 \$60,000 \$0 \$0 \$0																
Sub-Total																
\$1,220,000 \$778,500 \$641,000 \$660,000 \$876,000 \$813,000																
\$39,400 \$50,900 \$0 \$767,000 \$0 \$0 \$0																

Office Equipment/Furniture																							
Project Ref.	By-Law # / Proj. #	Account #	Amort. Period	Department Responsible	Projects	I n d e x	B / C	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Comments	2021 Sources of Financing (Incl. QST portion)								
															QST Portion	Working Fund	Water Fin. Res./ Parks Fund / Operating Fund	Loan By-laws	Available Open/Closed By-laws	TECQ / MELS/ Other Grants	Cumulative Surplus		
IT-60	WF2021-IT02	22-100-20-700	5	Information Tech.	Access Control System (Key Replacement) - RFID locks		v		\$50,000						Originally budgeted at \$135,000 reduced by \$85,000	\$2,500	\$52,500						
IT-61				Information Tech.	Switching System Upgrade					\$55,000													
IT-62	WF2021-IT03	22-100-20-700	5	Information Tech.	Security Cameras System		*	\$15,000	\$15,400	\$15,800	\$16,200	\$16,600	\$17,000	Annual - replacement and new equipment	\$800	\$16,200							
IT-63				Information Tech.	Audio/Video Conference Room Equipment Upgrade - Various		v	\$65,000		\$96,000				Moved from 2021 to 2020									
IT-64	WF2021-IT04	22-100-20-700	5	Information Tech.	Personal Computers upgrade (20-25 PCs)		*	\$60,000	\$50,000	\$50,000	\$30,000	\$31,000	\$32,000	Request to increase the number of computers bought for the next three years	\$2,500	\$52,500							
IT-65				Information Tech.	Server Replacement			\$17,000			\$17,500		\$17,500										
IT-66				Information Tech.	Electronic Signage - City Hall Counter									2019 - Project postponed									
IT-67	WF2021-IT05	22-100-20-700	5	Information Tech.	Plotter Replacement				\$15,000					Moved from 2020 to 2021	\$800	\$15,800							
LIB-60	WF2021-LIB06	22-700-20-700	5	Library	Replacement of Library Lounge Furniture		v		\$11,000	\$20,000				Furniture in AV and Fireplace lounges	\$600	\$11,600							
LIB-61				Library	Replacement of Reference Desk (Furniture)		v				\$20,000			New project for 2023									
LIB-62				Library	Purchase of study tables for the Library's Collaborative Space		v				\$20,000			New project for 2023									
LIB-63				Library	Purchase and Installation of RFID Conversion Equipment/Software		v				\$100,000			New project for 2023									
REC-60	WF2021-REC14	22-700-21-700	5	Recreation	ACC - Indoor Pool Automated Blinds		v		\$20,000							\$20,000							
REC-61	WF2021-REC15	22-700-21-700	5	Recreation	Outdoor Pool - Starting Blocks and Furniture		v		\$50,000							\$50,000							
Sub-Total																							
\$157,000 \$211,400 \$236,800 \$203,700 \$47,600 \$66,500																							
Financed by Working Fund																							
\$7,200 \$218,600 \$0 \$0 \$0 \$0																							

Other																							
Project Ref.	By-Law # / Proj. #	Account #	Amort. Period	Department Responsible	Projects	I n d e x	B / C	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Comments	2021 Sources of Financing (Incl. QST portion)								
															QST Portion	Working Fund	Water Fin. Res./ Parks Fund / Operating Fund	Loan By-laws	Available Open/Closed By-laws	TECQ / MELS/ Other Grants	Cumulative Surplus		
CC-80	WF2021-CC01	22-100-20-700	5	City Clerk	Mobile Shelving for City Clerk Archives		v		\$35,000					New project for 2021	\$1,800	\$36,800							
PS-80				Public Safety	Defibrillators		v	\$30,000															
PS-81	WF2021-PS07	22-200-20-700	5	Public Safety	SECI Electronic Ticket System				\$45,000					Originally approved in 2017, but cancelled in 2019 - to be postponed to 2021	\$2,300	\$47,300							
PW-80	WF2021-PW09	22-300-20-700	5	Public Works	Containers Modified for Office Use (due to additional staff)		v		\$79,000					New project for 2021	\$4,000	\$83,000							
PW-81				Public Works	Purchase and Installation of Building Shed for Public Works Yard		v			\$60,000				New project for 2022									
Sub-Total																							
\$30,000 \$159,000 \$60,000 \$0 \$0 \$0																							
Financed by Working Fund																							
\$8,100 \$167,100 \$0 \$0 \$0 \$0																							

Grand-Total								\$9,120,000	\$14,587,300	\$11,660,560	\$10,240,900	\$5,438,100	\$7,192,500		\$713,840	\$559,300	\$71,800	\$5,985,000	\$0	\$7,047,340	\$1,637,700
-------------	--	--	--	--	--	--	--	-------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	--	-----------	-----------	----------	-------------	-----	-------------	-------------

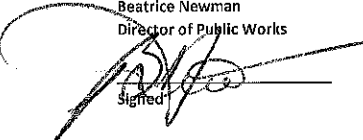
- Notes:
- 2.5% Indexation used for future year projects
 - Project for bicycle paths to be presented in 2021 that may impact the 2022 and 2023 fiscal years
 - A building and equipment analysis will be completed for all civic buildings in 2022 that will be the basis for future capital works building projects

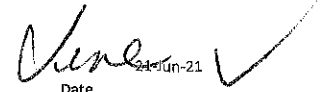
Annex B (07/12/2021) Annexe B



AUXILIARY EMPLOYEES - BLUE COLLARS - HIRING
 PUBLIC WORKS DEPARTMENT
 CITY OF CÔTE SAINT-LUC
 LIST OF NAMES FROM JUNE 2021
 FOR APPROVAL JULY 2021 COUNCIL

NAME OF EMPLOYEE		POSITION	TRANSFERRING	RESIDENCY	NUMBER OF	HOURLY RATE	PROJECTED	WEEKLY HOURS	APPROX	GENERAL LEDGER CODE
LAST NAME	FIRST NAME		FROM -		YEARS		WEEKS OF		ANNUAL	
			WHICH POSITION /		EMPLOYED IN		EMPLOYMENT		EXPENSE until end of 2021	
LACROIX	ALEXANDRE	GENERAL LABORER	NEW EMPLOYEE	SAINT-JEROME	NEW	\$ 27.99	30	38	\$ 31,920.00	02-752-00-116
Total									\$31,920.00	

Beatrice Newman
 Director of Public Works

 Signed

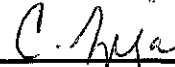

 Date 24 Jun-21

Annex C (07/12/2021) Annexe C

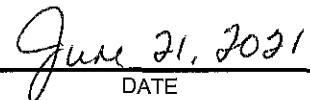
AUXILIARY EMPLOYEES - BLUE COLLARS - HIRING
 PARKS AND RECREATION DEPARTMENT
 CITY OF CÔTE SAINT-LUC
LIST OF NAMES FROM June 2021
FOR APPROVAL July 2021 COUNCIL

NAME OF EMPLOYEE	POSITION / PROGRAM OR REPLACEMENT (NAME OF EMPLOYEE)	TRANSFERRING FROM - WHICH POSITION / PROGRAM	RESIDENCY	NUMBER OF YEARS EMPLOYED IN CITY	HOURLY RATE	APPROX ANNUAL EXPENSE 2021	LEDGER CODE
Michael DeSantis	Maintenance and Cleanliness Attendant (ACC)	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$27.99	\$32,760.00	02-780-08-116
Grand Total:						\$32,760.00	

Cornelia Ziga
 Director of Recreation



 Signed



 DATE

Annex D (07/12/2021) Annexe D

**AUXILIARY EMPLOYEES - WHITE COLLARS - HIRING
PARKS AND RECREATION DEPARTMENT
CITY OF CÔTE SAINT-LUC
LIST NAMES FROM JUNE 2021
FOR APPROVAL JULY 2021 COUNCIL**

NAME OF EMPLOYEE		POSITION / PROGRAM OR REPLACEMENT	TRANSFERRING FROM - WHICH POSITION /	RESIDENCY	NUMBER OF YEARS EMPLOYED IN	HOURLY RATE	PROJECTED WEEKS OF EMPLOYMENT	WEEKLY HOURS	APPROX ANNUAL EXPENSE until end of 2021	GENERAL LEDGER CODE
LAST NAME	FIRST NAME	(NAME OF EMPLOYEE)								
Attendants										
Zaifman	William	Outdoor Pool Cashier	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$13.50	12	21	\$3,402.00	02-740-00-112
Dector	Jayden	Outdoor Pool Cashier	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$13.50	12	21	\$3,402.00	02-740-00-112
Dominguez-Dahan	Mia	Outdoor Pool Lifeguard	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$13.97	12	20	\$3,352.80	02-740-00-112
Salpeter	Logan	Outdoor Pool Lifeguard	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$13.97	12	20	\$3,352.80	02-740-00-112
Steverman	Thomas	Outdoor Pool Lifeguard	NEW	Montreal	0	\$13.97	12	20	\$3,352.80	02-740-00-112
Krnjevic	Robert	Outdoor Pool Lifeguard	NEW	Montreal	0	\$13.97	12	20	\$3,352.80	02-740-00-112
Ruckenstein	Livia	Outdoor Pool Lifeguard	NEW	Montreal	0	\$13.97	12	20	\$3,352.80	02-740-00-112
									Sub Total	\$23,568.00
Goldwater	Kailey	Indoor Pool Lifeguard	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$13.97	12	20	\$3,352.80	02-780-01-112
									Sub Total	\$3,352.80
									Total	\$26,920.80

Cornelia Ziga
Director of Recreation

Signed C. Ziga

Date June 21, 2021

Hiring of 2021 Students

Council of: **July 12, 2021**

Employee	Status	Department	Hiring date	End Date	Salary in 2021	Ledger Code
Eloise Lessard-Legault	Supernumerary	Human Resources	May 25, 2021	December 31, 2021	\$14,940.00	02-160-00-112
Laura Floresco	Supernumerary	Legal Services	May 26, 2021	August 27, 2021	\$8,820.00	02-140-01-112
Dorothée Lamontagne	Supernumerary	Legal Services	May 28, 2021	August 13, 2021	\$7,560.00	02-140-01-112
Maurice Mutran	Supernumerary	Purchasing	July 6, 2021	September 30, 2021	\$2,730.00	02-132-00-112
Christine Le	Aux white collar	Urban Planning	May 31, 2021	August 30, 2021	\$7,276.50	02-610-00-112
Arianne Cyr	Aux white collar	Urban Planning	May 31, 2021	August 30, 2021	\$7,276.50	02-610-00-112
				TOTAL	\$48,603.00	

Annex F (07/12/2021) Annexe F

REMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL / REMUNERATION OF ELECTORAL PERSONNEL

Commission de révision / Board of Revisors (formation payable selon le taux horaire / training payable as per the hourly rate)	
Président / Chairman	\$30.00/h
Réviseur / Revisor	\$24.00/h
Secrétaire / Secretary	\$24.00/h
Agent-réviseur / Revising Officer	\$24.00/h
Préposé à l'accueil / Information clerk	\$18.00/h
Substitut / Substitute	\$50/day

Jour du scrutin / Polling Day (inclus les tarifs pour les formations / includes the rates for training)	
Responsable de salle / Polling Station Supervisor	\$450.00/day
Chef Suiveillant / Chief Inspector	\$400.00/day
PRIMO / PRIMO	\$300.00/day
Préposé à l'accueil / Alpha Clerk	\$220.00/day
Scrutateur / Deputy Returning Officer	\$330.00/day
Secrétaire de bureau de vote / Poll Clerk	\$330.00/day
Président de la table de vérification / Chairman of Verification Panel	\$200.00/day
Membre de la table de vérification / Member of Verification Panel	\$175.00/day
Substitut / Substitute	\$110.00/ day
Transportation of ballot boxes / transport des urnes	\$35.00 (forfaitaire / fixed rate)

Vote par correspondance / Voting by mail (inclus les tarifs pour les formations / includes the rates for training)	
Scrutateur / Deputy Returning Officer	\$30.00/h
Secrétaire de bureau de vote / Poll Clerk	\$30.00/h
Substitut / Substitute	\$110.00/ day

Vote par anticipation / Advanced Polling Days (inclus les tarifs pour les formations / includes the rates for training)	
Responsable de salle / Polling Station Supervisor	\$450.00/day
PRIMO / PRIMO	\$300.00/day
Préposé à l'accueil / Alpha Clerk	\$220.00/day
Scrutateur / Deputy Returning Officer	\$265.00/day
Secrétaire de bureau de vote / Poll Clerk	\$265.00/day
Président de la table de vérification / Chairman of Verification Panel	\$200.00/day
Membre de la table de vérification / Member of Verification Panel	\$175.00/day
Substitut / Substitute	\$110.00/ day
Dépouillement pour les scrutateurs et secrétaires de bureau de vote / Ballot Counting for Deputy Returning Officers and Poll Clerks	\$65.00 (forfaitaire / fixed rate)

Bureau du Président d'élection / Returning Officer's Office	
Président d'élection / Returning Officer	Base salary of \$6,160 + \$0.243 for the first 5000 electors + 0.218 for the next 8000 electors + 0.120 for the remaining electors
Secrétaire d'élection / Election Clerk	$\frac{3}{4}$ of the Returning Officer's salary
Adjoint au Président d'élection / Assistant to the Returning Officer	$\frac{1}{2}$ of the Returning Officer's salary
Commis – aide ponctuelle Niveau 1 / Level 1 Clerk – office support	\$45.00/h
Commis – aide ponctuelle Niveau 2 / Level 2 Clerk – office support	\$33.00/h
Commis – aide ponctuelle Niveau 3 / Level 3 Junior Clerk – office support	\$18.00/h
Trésorier / Treasurer	Regulation and indexation of 1.83% from 1991 to the present